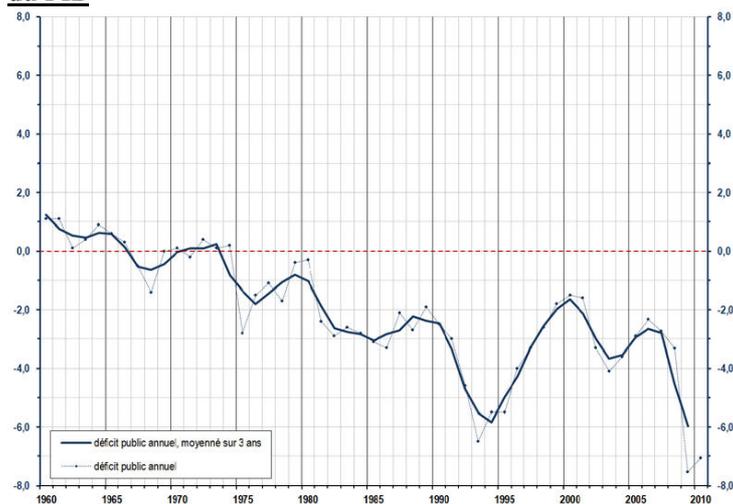


LA CRISE DES DETTES SOUVERAINES : LE CONSTAT

Document 1 : Évolution du solde public de la France en % du PIB



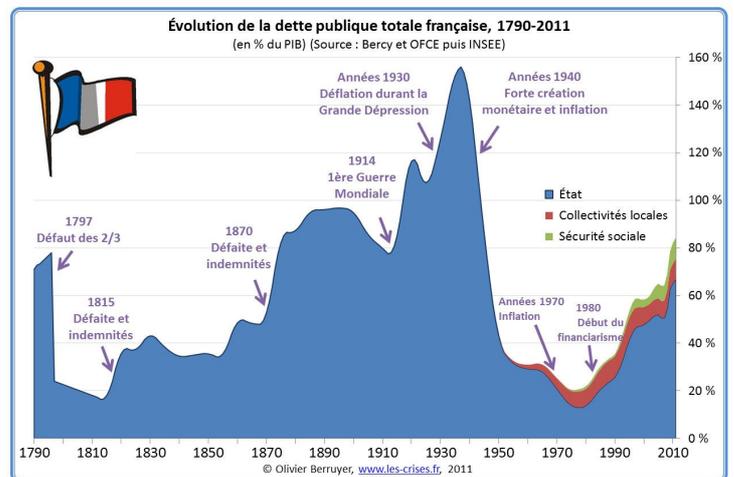
Document 2

	Recettes totales des APU		Dépenses totales des APU		Solde des APU	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
France	49,5	48,1	52,8	55,6	-3,3	-7,5
Allemagne	43,7	44,3	43,7	47,6	0,0	-3,3
Espagne	37,0	34,7	41,1	45,9	-4,1	-11,2
Grèce	39,1	36,9	46,8	50,4	-7,7	-13,6
Irlande	34,7	34,1	42,0	48,4	-7,3	-14,3
Italie	46,2	46,6	48,8	51,9	-2,7	-5,3
Royaume-Uni	42,5	40,3	47,3	51,7	-4,9	-11,5
UE à 27	44,6	44,0	46,9	50,7	-2,3	-6,8
Etats-Unis	32,3	30,3	38,8	41,5	-6,5	-11,2
Japon	35,0	34,4	37,1	41,5	-2,1	-7,2

Source : Banque de France, 2010

Document 3 : La dette publique en % du PIB

	2007	2010	Variation 2007-2010 (en points)
Allemagne	64,8	76,9	+12
Belgique	84,2	98,4	+14,2
Espagne	36,1	62,9	+26,8
Finlande	35,2	49,5	+14,3
France	63,8	83,2	+19,5
Grèce	96,1	125,9	+29,7
Irlande	25,0	97,4	+72,4
Italie	103,6	119,5	+15,8
Portugal	62,7	82,7	+20,0
Zone euro	65,9	84,3	+18,4
Royaume-Uni	47,2	81,3	+34,1
États-Unis	62,0	92,8	+30,8
Japon	167,1	198,4	+31,3
OCDE	72,9	96,9	+24,0



Document 4 : Les agences de notation, oracles des marchés

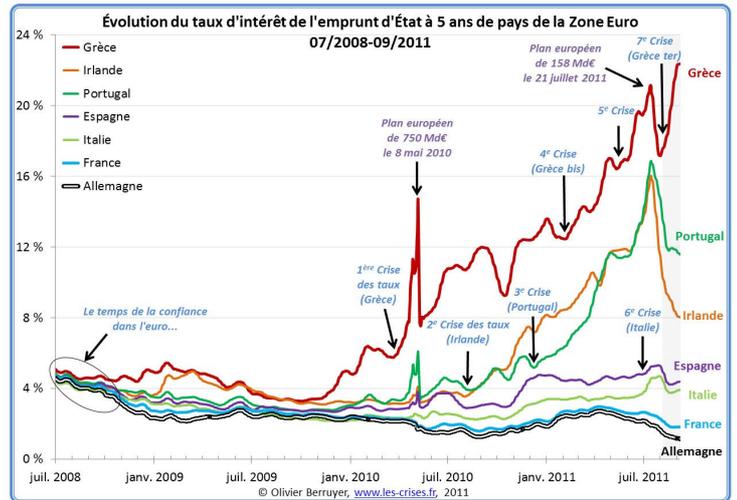
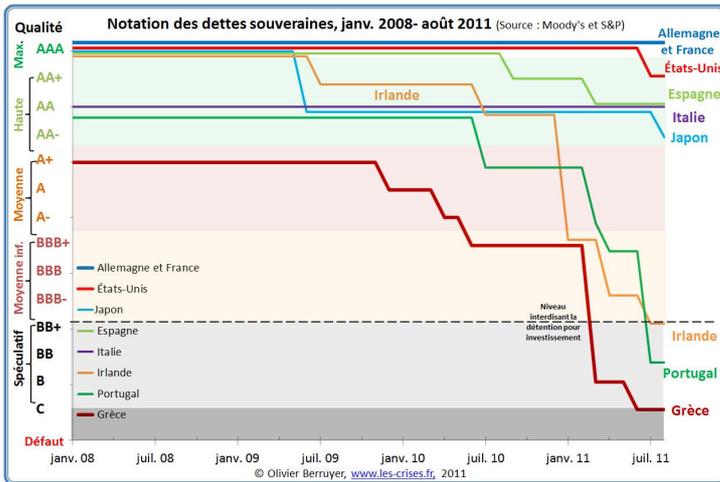
[...] Elles s'appellent Moody's, Standard & Poor's (S&P) ou FitchRatings, trois noms qui se partagent 90 % de la notation financière. Leur rôle ? Restreint en apparence : « Nous donnons une opinion sur la capacité et la volonté d'un émetteur, que ce soit un Etat ou une société, de rembourser en temps et en heure une dette », explique Carol Sirou, présidente du bureau parisien de Standard & Poor's. Chez Moody's, Pierre Cailleateau, directeur général monde des risques souverains (des dettes publiques), confirme : « Nous mesurons la probabilité qu'un Etat honore sa dette. »

Cette appréciation générale prend les atours d'une note, établie depuis le début du XXe siècle sous forme d'une séquence de lettres ou/et de chiffres. Grosso modo, se distinguent les grades dits « d'investissement » (dans l'ordre descendant, AAA, AA, A, BBB) correspondant à des emprunteurs jugés fiables et les grades « spéculatifs » (BB, B, CCC, C) correspondant à des emprunteurs plus à risques. Qu'un pays ou une société cessent de rembourser et il bascule en D, comme « défaut ». [...] Las ! au fil du temps, les investisseurs en quête de certitudes pour placer leurs montagnes de dollars, d'euros ou de yuans se sont reposés sur les notes pour juger de la solvabilité de tel ou tel. Les agences elles-mêmes jouent sur ce désir d'être rassuré : la devise de Fitch Ratings est « Connaissez votre risque ». « Dans la plupart des situations marchandes, on a besoin d'un tiers, d'un prescripteur qui aide à surmonter la complexité, résume Armand Hatchuel, professeur de gestion à l'Ecole des mines. Quand vous voulez acheter un ordinateur, vous êtes content de trouver un article spécialisé qui propose des tests comparatifs. »

Dès lors, les Etats et les sociétés souhaitant emprunter n'ont souvent d'autres choix que de se faire évaluer. « La notation a un impact sur l'accès au marché, admet Eric Paget-Blanc. Le niveau de la note influe également sur le coût de la dette. » Pour espérer écouler ses emprunts, la Grèce, pays le moins bien noté de la zone euro, devra promettre un taux d'intérêt supérieur à celui de l'Allemagne, premier de la classe. « Sur une dette de 1 000 milliards, 1 % en plus, c'est 10 milliards d'intérêts supplémentaires à rembourser chaque année », calcule Eric Paget-Blanc. Autre impact : telle entreprise française, mise sous « surveillance négative », a vu le cours de son action plonger immédiatement de 15 % [...]

Mais les critiques pointent que ces spécialistes travaillent sur des informations fournies par les émetteurs eux-mêmes. Avec le risque qu'elles soient frauduleuses, comme ce fut le cas en 2001 avec la société américaine Enron, notée AAA quelques jours seulement avant sa spectaculaire faillite. Le principal reproche porte sur le mode de rémunération des agences. Elles sont payées par les émetteurs, donc par ceux dont elles doivent juger la crédibilité. Le sujet est tabou, chacun se réfugiant derrière les clauses de confidentialité des contrats. Impossible par exemple de connaître les termes financiers qui unissent la France et ceux qui la notent. Top secret, dit-on à Bercy.

Benoît Hopquin, Le Monde du 28.01.2010



Document 5 : Les principaux plans de rigueur en Europe

En Italie

Hausse d'un point de la TVA, à 21 %. Taxe de 3 % sur les revenus dépassant 300 000 € par an. L'âge de départ en retraite des femmes dans le privé (60 ans), sera aligné sur celui des hommes (65 ans), à partir de 2014. 17,7 milliards d'euros d'économies dans les administrations publiques. Lutte contre l'évasion fiscale.

En France

Augmentation, de 3,5 % à 7 %, de la taxe spéciale sur les mutuelles. Relèvement de 12,3 % à 13,5 % des prélèvements sociaux sur les revenus du capital. Suppression du système du bénéfice mondial consolidé pour les grands groupes. Taxe de 2 % sur les hôtels de luxe. À partir de 2012, contribution de 3 % sur les revenus annuels supérieurs à 300 000 €.

En Grèce (entre mai 2010 et juin 2011)

Hausse de la TVA de 5,5 % à 6,5 % et de 11 % à 13 %. Réduction des salaires des fonctionnaires et suppression de la sécurité de l'emploi. Réduction des dépenses publiques. Réforme des retraites. Privatisations : 50 milliards d'euros entre 2011 et 2015.

Au Portugal

Gel des salaires des fonctionnaires et des retraites jusqu'en 2013. Réduction des dépenses de santé et de l'administration. Baisse des allocations de chômage. Hausse de la TVA sur certains produits. Programme de privatisations.

En Irlande

Baisse de 2,8 milliards d'euros des dépenses sociales entre 2011 et 2015. Suppression de 25 000 emplois publics. Réduction du salaire minimum de 8,65 à 7,65 € de l'heure. Relèvement de la TVA, de 21 % à 23 % d'ici à 2014. Hausse de l'impôt sur le revenu.

En Espagne

Suppression de l'allocation pour les chômeurs en fin de droits. Réduction de 5 % du salaire des fonctionnaires. Réforme du marché du travail.

Au Royaume-Uni

Réduction de dépenses sociales. Gel du salaire des fonctionnaires et suppression de 300 000 postes d'ici à 2015. Projet de réforme de la retraite des fonctionnaires (porter le départ de 60 ans à 66 ans).

Source : La Croix du 08/09/2011